

Les Services en milieu rural, enjeu d'aménagement territorial

Jean Soumagne¹

Introduction

La question des "services en milieu rural" tend à devenir cruciale dans les pays d'Europe occidentale et, en particulier en France. Elle se pose en termes d'aménagement territorial, de publics destinataires, de nature des missions exercées, de statut des entreprises correspondantes. Il y a lieu de s'interroger sur les mutations de ce secteur tertiaire rural et sur les appuis dont il peut bénéficier pour se transformer mais il faut tenir compte de la diversité du secteur tertiaire :

- Il comprend à la fois des services aux populations (administratifs, sociaux et culturels, sanitaires et médicaux, scolaires, commerciaux) et aux entreprises (financiers, vétérinaires, commerciaux spécifiques, gestion et conseil aux agriculteurs, etc.) ;

- Il renferme d'une part des services publics dont la collectivité (Etat, Province ou Région, Municipalité) assure la disponibilité et l'accès facilité des équipements tertiaires et aux services correspondants ; la trame obéit alors à un maillage hiérarchique correspondant au "pavage" des circonscriptions territoriales

- ... et, d'autre part, des services privés soumis à l'économie de marché qui nécessitent une demande suffisante pour assurer la viabilité, et dont la répartition est fonction de la localisation des clientèles et du coût de fonctionnement.

Quatre questions peuvent d'emblée être posées :

- Comment adapter les services publics aux évolutions quantitatives et "qualitatives" du peuplement rural ?

- Faut-il privilégier une logique de "pavage", c'est-à-dire de répartition géométrique des équipements dans l'espace, ou une logique d'attraction ?

- Quelles actions collectives peuvent soutenir des services privés par la gestion mais considéré comme d'intérêt public et dont la disponibilité est jugée prioritaire pour stabiliser la population... ou accompagner sa croissance?

- L'appareil des services doit-il évoluer dans sa structure pour offrir une qualité, un niveau non décalé par rapport aux services urbains?

¹ Professeur des Universités, Département de Géographie, Université d'Angers, Equipe CARTA UMR 6590 CNRS. Conferência proferida no Colóquio de Homenagem à Prof. Doutora Rosa Fernanda Moreira da Silva, 28 de Maio de 2004.

I. RECOMPOSITIONS RURALES : TERRITOIRES ET TERTIAIRE

Alors que dans la dernière décennie les analyses privilégiaient une vision binaire "rural profond/ rural de périphérie urbaine", les travaux plus récents tendent à nuancer en introduisant une troisième catégorie qui est constituée de campagnes "progressives" ou "vivantes", de "nouvelles campagnes" dont l'économie rurale apparaît diversifiée avec maintien de structures agricoles relativement actives et développement d'autres activités. Au premier plan, les activités tertiaires tendent à devenir majoritaires dans beaucoup de campagnes européennes. Cette dominante, relative ou absolue concerne d'une part la population active, que le travail occupé soit sur place ou dans des villes voisines et, d'autre part, les entreprises et établissements localisés dans le milieu rural.

A) LES CAMPAGNES "PROFONDES"

Quelles campagnes ? Les campagnes "profondes" s'apparentent à la ruralité "fragile" ou en déclin du fait de la périphéricité géographique, du repli de l'économie traditionnelle (agriculture, artisanat), de la faiblesse des nouvelles activités. Ces régions rurales se situent aux marges nord de l'Europe (centre et nord de la Norvège, nord-ouest de l'Irlande, nord de l'Ecosse), dans les montagnes méditerranéennes (Grèce, Carpathes ; certaines sierras ou serras ibériques, dans le Massif central français, dans certains secteurs du Bassin aquitain et de l'Est du Bassin parisien.

Baisses démographiques (l'Europe "du vide"). Ces campagnes profondes sont en position démographique délicate et souvent s'aggravant : faibles densités, baisse démographique par cumul de soldes naturels et migratoires négatifs, structure vieillie avec poursuite du vieillissement. Même si ce tableau supporte des exceptions sur plusieurs points (Grèce, Irlande), la situation médiocre et en dégradation va de pair avec des indicateurs faibles liés souvent à l'accessibilité (Commission Européenne, 2004, p. 33).

Connaissant des reculs économiques les zones rurales fragiles souffrent de divers maux : faiblesse du Produit économique brut, recul absolu et relatif de l'agriculture, déclin de l'artisanat, difficile insertion de nouvelles activités. A l'écart des grands axes d'échanges, elles n'ont que rarement attiré l'industrialisation, ne peuvent pas souvent faire émerger par elle-mêmes des activités de haute technologie, tant secondaires que tertiaires. La plupart n'ont pas participé aux révolutions industrielles du XIX^e siècle, ou, lorsque ce fut le cas, elles connaissent des problèmes de reconversion ; de là des taux élevés de sous-emploi dans les deux cas et une faible dynamique sociale.

Le *ratrapage des services publics* est un processus de récupération tertiaire qui s'est produit entre 1950 et 1990, les Etats cherchant à assurer un rééquilibrage social en assurant une desserte correcte sur le plan sanitaire, social, scolaire. C'est ainsi que des équipements de services aux populations se sont mis en place, selon des chronologies un peu différentes, plus tôt en Europe du Nord qu'en Europe du Sud, permettant de rattraper les retards de niveaux de scolarisation et en matière de santé publique. Un maillage d'équipements dans les petites villes et les bourgs ruraux a permis cette amélioration de base.

Mais le déclin des services privés est fréquent. Dans l'ensemble, les services privés, destinés aux populations ou aux entreprises ont connu un repli dans beaucoup des espaces considérés à cause des déficiences évoquées ; l'effritement des bases de clientèle n'a pas toujours été compensé par une meilleure insertion dans les modes de consommation modernes de biens et de services. Aussi a-t-on assisté plutôt à une concentration sur les pôles du milieu rural en corrélation avec la motorisation des habitants. Ceux-ci ont

vécu une véritable adaptation désenclavante et en même temps formulé de nouvelles exigences.

Parfois les services se sont même accrus, par exemple en Galice : *“Depuis la décennie Soixante on a pu constater que les régions rurales de l’intérieur galicien, bien qu’enregistrant dans leur ensemble des pertes de population, connaissent une augmentation considérable des licences commerciales, en fonction du spectaculaire accroissement de la capacité de consommation des unités familiales”* (Rodriguez Gonzalez in Croix, 2000, p. 586)

B) LES CAMPAGNES PÉRI-URBAINES

Quels sont ces espaces ruraux ? Une part substantielle des espaces ruraux européens sont désormais sous l’influence directe des villes, qu’il s’agisse de campagnes métropolisées ou d’espaces à commandement polycentrique. On a dans cette cohorte tout l’espace rural accolé à la “dorsale urbaine” du Centre-Ouest européen, du Bassin de Londres au Benelux, à l’espace rhénan et à la plaine du Pô, l’espace autour de Paris, mais aussi de vastes espaces autour des grandes villes et des villes moyennes pour l’instant d’importance en Europe de l’Ouest et pas seulement autour des capitales.

Les reprises démographiques et résidentielles caractérisent les campagnes péri-urbaines, par excellence celles où la ville s’étale et, surtout, pousse en avant de nouveaux pôles de croissance démographique dans des rayons de plusieurs dizaines de kilomètres parfois autour des villes. Certains ne veulent plus parler de “campagnes” mais de “rurbain”, d’autres évoquent la *“renaissance rurale”* (Kayser). Cela s’appuie sur des progrès nets, migratoires puis naturels, sur un rajeunissement structurel, sur des taux d’activités élevés et de faibles taux de chômage. Le mouvement de construction d’un nouveau parc de logements est un fait majeur qui se manifeste avec force dans le paysage, sans compter la reprise et réhabilitation du parc d’habitat ancien.

De nouvelles structures économiques apparaissent. Si le fait majeur des campagnes péri-urbanisées est démographique, on ne peut pas les réduire à des “dortoirs”. Certes, les mouvements domicile-travail du rural péri-urbain vers les villes voisines sont fondamentaux, mais ces “campagnes” servent aussi de lieux d’accueil à des activités tertiaires, soit dans le cadre de Zones d’activités vouées à être le réceptacle d’un tertiaire déconcentré, soit sous des formes plus diffuses d’installation de très petites entreprises de services, parfois liées aux nouvelles technologies (y compris NTIC) et témoignant d’emplois supérieurs. Ces implantations sont souvent liées à des facteurs politiques municipaux, le souci des équipes en place étant de diversifier le tissu communal par ce type d’accueil soit en proposant des structures ou des outils (télématique, etc.)

Une réadaptation des services publics s’avère nécessaire. Face aux montées démographiques, les services aux habitants doivent être redéveloppés : adaptation de l’appareil scolaire à une population de jeunes couples (crèches, écoles primaires), aux souhaits d’une population dynamique en matière culturelle, sportive, de loisirs et d’animation. Parfois les communes tentent de conforter l’appareil des services privés.

La réactivité des services privés demeure médiocre. En effet, ces derniers n’ont pas toujours investi les “campagnes urbanisées” au rythme du progrès de leurs habitants. La dynamique entrepreneuriale a souvent été faible dans le domaine commercial, et, du côté médical, les installations (pharmacies) n’ont été accordées qu’avec parcimonie ou les implantations libres (médecins) n’ont affecté en priorité que les petites villes. En somme l’attraction de la ville principale reste forte plus par carence de l’offre que de la demande.

C) CAMPAGNES INTERMÉDIAIRES

Ces campagnes sont des espaces ruraux qui s'intercalent entre les marges de la ruralité et les domaines péri-urbanisés. Une majeure partie des espaces ruraux d'Espagne, Portugal, France, Italie, Suède, Europe de l'Est sont dans cette catégorie.

Ils présentent *des caractères démo-économiques intermédiaires*. De définition floue, comme tous les milieux intermédiaires, ces campagnes présentent des densités rurales moyennes, un encadrement par des villes petites et moyennes, une structure par âges équilibrée, des positions moyennes d'emploi, sous-emploi, structure de l'activité. Souvent, une part encore significative des actifs travaillent dans l'agriculture (5 à 10 %) tandis que l'industrie est présente, de même que des activités tertiaires endogènes (tourisme) ou déconcentrées.

L'appareil des services est marqué, lui aussi, par l'équilibre, avec maintien de structures de base dans les noyaux de base du peuplement et d'équipements importants dans les bourgs-centres et les petites villes. Le maillage se caractérise par le polycentrisme, une bonne hiérarchisation des niveaux de l'offre, une adaptation aux demandes de la population. Néanmoins, les habitudes "consoméristes" de concert avec la motorisation (et même la multimotorisation) peuvent entraîner un maintien d'excellentes assises dans les villes moyennes rayonnantes tandis que les bourgs-centres et les petites villes ont pu connaître une érosion durant les dernières années. Le maintien de ces "campagnes vivantes" n'est pas définitif du point de vue des services ; il exige des politiques de dynamisation, d'accueil et d'ouverture. C'est par exemple l'accueil des "grandes surfaces" commerciales (Diry *in* Croix 2000 : "les bourgs dignes de ce nom favorisent l'installation d'au moins un supermarché").

C'est, en effet, du côté des actions publiques et privées, du dynamisme des collectivités territoriales et de l'esprit entrepreneurial qu'il faut chercher des moyens de maintenir des positions correctes ou d'empêcher la débâcle sociale de certains espaces ruraux.

II. DES POLITIQUES TRADITIONNELLES AUX SOLUTIONS INNOVANTES POUR LE TERTIAIRE PUBLIC

A) UN DEMI-SIÈCLE D'ESSOR DE L'ENCADREMENT PUBLIC

Selon des calendriers variables d'un pays à l'autre les services publics ont connu un développement rural spectaculaire dans la période de prospérité économique. Tandis qu'à la fin du XIXe siècle et dans la première moitié du XXe les efforts ne portaient guère que sur la diffusion des écoles primaires, un éventail plus large de services aux populations ont concerné les campagnes après 1950.

Le développement des services aux populations concerne surtout les années 1950-1980. Il s'est agi, au nom de l'équité, de mieux équiper les campagnes, de faire disposer leurs habitants de niveaux de services publics comparables à ceux des villes. Cela a consisté à multiplier par exemple les structures hospitalières : hôpitaux ruraux, intégrant souvent un petit service de chirurgie, maternités, maisons de soins et de long séjour pour les personnes âgées. Ces établissements paraissaient d'autant plus justifiés que les conditions de circulation routière, la faible motorisation, le sous-développement des transports publics rendaient nécessaire la proximité habitat-structure médicale. C'est à ce prix -et à celui d'une politique de prévention et d'élévation des niveaux de vie- que l'espérance de vie a pu être améliorée dans les campagnes européennes.

Dans le domaine scolaire, cela a résidé dans l'essaimage des établissements secondaires publics -en France, par exemple, ce fut la politique de construction d'un collège par canton, au moins, durant les années 60 en même temps que la scolarisation devenait obligatoire jusqu'à seize ans, ces collèges prenant place en général dans les chefs-lieux (bourgs-centres).

Cette nouvelle desserte, combinée avec une politique du transport scolaire (“ramassage” rural organisé par les départements), devait permettre d’offrir une égalité des chances. Néanmoins on constate encore, à l’échelle européenne, des disparités importantes entre milieux ruraux du point de vue des niveaux de formation et de “sortie précoce” du système d’enseignement (Commission Européenne, 2004, p...). De larges secteurs de la péninsule Ibérique, de la Grèce, sans parler de l’Europe de l’Est ont hérité du sous-équipement chronique des deux premiers tiers du XXe siècle. Aussi n’est-on pas étonné de constater une continuation de la montée des équipements de services durant les dernières décennies (INE DRN, 1999).

Un autre volet de la tertiarisation rurale a pu consister à *organiser l’accueil de structures spécialisées destinées à un public urbain et rural d’une certaine ampleur*. Ces institutions ont pu être “parachutées” en zone rurale pour bénéficier d’un foncier ou d’un immobilier bon marché, de coûts de main-d’œuvre inférieurs, d’une qualité environnementale particulière. Les services concernés ont pu être des structures pour handicapés mentaux ou physiques, des centres de convalescence et de rééducation, des maisons de cure, des établissements de retraite. Cette politique, sous une forme un peu différente avait commencé à la fin du XIXe siècle avec les implantations sanitaires et thérapeutiques dans les milieux montagnards ou maritimes (sanatorium, preventorium, aerium). Mais, la forme revêtue depuis 1970 a consisté dans la conjonction entre un “rejet urbain” et une volonté d’“aménager” le milieu rural par ces implantations. Par exemple, il a été imaginé que les zones rurales en difficulté du Massif Central (Auvergne, Limousin, Rouergue) pouvaient être tirées de leur déclin par ces investissements structurants et gros employeurs.

Ce développement des services de santé à clientèle externe s’ajoutant à d’autres sous-secteurs du tertiaire a pu faire de celui-ci comme une “planche de salut” pour les campagnes où l’emploi agricole et artisanal régressait. Le risque est celui d’une dépendance qui fragilise l’économie et l’emploi en cas de réorientation des politiques publiques, par exemple dans le cadre de la lutte contre les déficits publics. “*Une dépendance étroite sur les emplois du secteur public pourrait se révéler être un handicap encore plus important pour les zones rurales que leur assujettissement passé à l’agriculture*” (Commission Européenne DGA, 1998, p. 18).

B) LE RESSERREMENT DES SERVICES PUBLICS RURAUX

La crise des services publics ruraux de plusieurs pays (ou régions) a correspondu, depuis les années 1980, à la conjonction entre la crise économique et sociale mondiale et une édulcoration du concept de l’Etat-Providence (*welfare state*). La logique d’adaptation de l’offre à la demande a tendu à prévaloir. Elle s’est appuyée sur des arguments de rationalisation de la desserte, d’amélioration de la qualité des prestations offertes, voire de la sécurité, en même temps que sur les possibilités de déplacement accrues avec la motorisation et l’accessibilité améliorée par les travaux sur les réseaux routiers qui irriguent les campagnes.

Nous prendrons quatre exemples de ces politiques:

L’adaptation des services hospitaliers. Les campagnes ont connu et connaissent encore une phase de rationalisation de l’offre de soins en structures publiques. Elle est le fruit conjugué du souci d’économiser sur les dépenses publiques en évitant les établissements trop proches (en doublon) et d’offrir des équipements, des services, des professionnels de santé de meilleur niveau. Une première solution a pu consister dans la redistribution des services hospitaliers entre les pôles tout en conservant les établissements ; c’est l’exemple

du Tripôle Nord-Deux-Sèvres (région Poitou-Charentes où trois petites villes de 15-20000 habitants ont gardé chacune un hôpital mais avec rayonnement de chaque pôle sur le même espace, pour des services médicaux complémentaires. Cette solution permet de limiter les protestations des élus locaux urbains qui savent bien qu'une fermeture complète d'hôpital prive la ville d'un employeur important et de retombées financières. La seconde solution répond aux mêmes objectifs par des moyens plus radicaux : il s'agit de la suppression pure et simple des services autres que la médecine générale en réservant l'hôpital complet à la ville moyenne qui irrigue alors les campagnes dans un rayon de plus de cinquante kilomètres. Cette formule exige toutefois que le réseau routier soit de bonne qualité et non saturé, que les services de véhicules d'urgence soient bien organisés, qu'il n'y ait pas de contraintes naturelles trop handicapantes (montagnes et îles) pour rendre les services attendus. Ces solutions drastiques ont été employées pour beaucoup d'hôpitaux ruraux en France. La carte hospitalière refondue a réduit les hôpitaux ruraux au long séjour pour personnes âgées et la majorité des petites maternités ont disparu -le trop faible nombre d'accouchements pratiqués chaque année étant l'argument décisif (rentabilisation des équipements, "entraînement" des personnels soignants pour faire face aux cas difficiles. (études de S. Fleuret et de V. Jousseau).

La mutation de la carte scolaire avec les regroupements pédagogiques ; les changements dans la structure par âge de la population ont eu un impact négatif sur la pérennité d'une partie des structures pédagogiques rurales. De manière à assurer un maintien de l'offre les solutions classiquement retenues sont le "ramassage" scolaire combiné avec des regroupements des équipements. Cela permet par exemple à une commune d'avoir une école d'enseignement préscolaire (école maternelle en France), tandis que la commune voisine dispose du premier cycle de l'enseignement élémentaire et une troisième du second cycle. Ces regroupements pédagogiques permettent dans les zones de basse densité d'offrir un service complet moyennant le déplacement biquotidien des enfants. Dans l'enseignement secondaire, les structures de premier cycle sont en général concentrées dans un bourg-centre ou une petite ville, le second cycle restant lui un service urbain. Les handicaps de l'enseignement secondaire en milieu rural réside dans l'incapacité à offrir aux adolescents une gamme variée d'options et d'enseignements complémentaires comme cela est le cas dans les établissements urbains. Le résultat est qu'une partie des parents peut être tentée par un "nomadisme scolaire" en essayant d'inscrire leurs enfants dans des établissements qui ne sont pas ceux du "bassin de vie" et de la carte scolaire de l'enseignement public.

Le regroupement des bureaux de poste. Dans le domaine des communications, le bureau de poste joue depuis la fin du XIXe siècle un rôle important dans la vie sociale rurale. L'obtention de ce type d'équipement fut, à la fin du XIXe et du début du XXe siècle, un enjeu important pour lequel les élus locaux se mobilisèrent. Symbolique du désenclavement rural, la poste a précocement joué un rôle financier en plus de la fonction relationnelle générale. Lieu charnière de la distribution et de la collecte du courrier, c'était aussi celui des messages plus virtuels (télégramme, téléphone). L'équipement croissant des ménages en téléphones fixes et mobiles, la diminution du courrier personnel et familial, l'essor des réseaux et circuits bancaires ont conduit à des réorganisations. Certains bureaux ont des temps d'ouverture diminués, d'autres ont été fermés, avec parfois des permanences assurées par des bus postaux, la collecte et la distribution du courrier étant rabattue sur les pôles ruraux.

En France l'administration postale a été prise entre les objectifs contradictoires de maillage territorial et de conserver la fidélité de la clientèle en particulier dans la collecte de l'épargne publique (Caisse nationale d'épargne). Aussi, des solutions d'enrichissement et diversification des tâches des bureaux de poste sont-elles aussi apparues comme palliatifs

au difficile maintien dans la ruralité profonde. Une autre solution, dans les plus petites communes consiste à déléguer des tâches postales élémentaires à des commerçants (Plan postal annoncé en juillet 2004).

La tentative de concentration des services financiers publics. La gestion des deniers publics, ceux de l'Etat, et ceux des collectivités locales présente des particularismes nationaux. Cependant, la plupart des pays ont au niveau des petits pôles en milieu rural un équipement de collecte des impôts et de gestion des dotations et investissements. En France, un double réseau -anomalie européenne- subsiste, celui des recettes-perceptions et celui des centres des impôts. Le maillage, comme celui des collèges, mais depuis plus longtemps- est de type cantonal, circonscription basique juste au-dessus de la commune. L'Etat, dans un souci d'économie souhaiterait au moins procéder au regroupement de ces deux entités dont l'une établit la fiscalité et l'autre en assure la collecte. Cette rationalisation se heurtant à des oppositions corporatistes, la réforme n'est pas faite. Le résultat est que subsiste des bureaux de très petite taille et que certains ont été fermés depuis un quart de siècle dans les cantons les plus déprimés démographiquement.

On bute ainsi sur une étrangeté spécifique mais surtout sur la difficulté d'adapter un maillage administratif fondé sur un découpage en circonscriptions homogènes à des conditions actuelles récessives et d'exigence d'efficacité des services.

La carence en services publics se présente donc de manière multiforme. Trois critères de base paraissent régenter la desserte rurale : l'existence même du service, sa disponibilité spatio-temporelle (aspect quantitatif), son niveau de compétence (aspect qualitatif). Honorer l'ensemble de ces trois critères semble aujourd'hui une gageure ; les services ne peuvent plus être remplis partout au même degré ou à un niveau identique. Entre l'égalité territoriale sans doute impossible à maintenir et l'équité territoriale les Etats hésitent. Pour éviter des conflits sociaux lourds et la révolte des élus locaux,, le remède classique est souvent une politique de transports publics ambitieuse et offrant aux ruraux, surtout les plus fragiles et dans des lieux marginaux des opportunités de déplacement.

La déficience en services de haut niveau se fait néanmoins ressentir ; ces services sont nécessaires pour le processus de développement local, l'attraction d'entreprises nouvelles en quête de délocalisation rurale. L'encadrement tertiaire est donc aujourd'hui non seulement un problème pour les habitants mais du point de vue du tissu économique et de sa diversification.

C) LA NÉCESSITÉ DE NOUVELLES POLITIQUES POUR LES SERVICES PUBLICS

La politique officielle des services publics est un support nécessaire pour le développement privé -maintenir les entreprises existantes, en attirer de nouvelles- et donc pour les finances locales.

Les activités de tourisme vert exigent des disponibilités en services publics tant pour les structures agro-touristiques, leurs clientèles que pour les nouveaux résidents secondaires.

Le "nouveau tertiaire", avec ses exigences de réseaux spécifiques pour la télégestion, nécessite aussi un environnement de prestataires, sociétés de conseil, de logistique, de maintenance.

Le besoin de meilleurs services publics est indissociable du dynamisme entrepreneurial privé. Un décloisonnement est donc indispensable conduisant à aller vers de nouvelles solutions : un regroupement des services publics et un développement d'un partenariat public-privé.

Les "Maisons de services publics"

En Europe la notion de "Maison des services publics" (MSP) est apparue durant les années 1980. Il s'agissait de mettre à disposition des habitants et des entreprises une série de prestations à caractère administratif liées à la fonction publique d'Etat et des collectivités locales ou encore d'organismes sociaux ayant un intérêt public. Le regroupement en un même site vise à simplifier les démarches des individus, à faire gagner du temps par une coordination supérieure, à offrir une meilleure qualité de service.

En Europe, l'essor des Maisons de services publics a souvent été marqué par un partenariat public-privé et par une rupture vis-à-vis des modèles bureaucratiques (DATAR EUROPA, 2003)

La plupart des Etats ont adopté la formule avec l'idée d'améliorer l'offre de services en les rendant plus proches des individus et de meilleur niveau. L'objectif d'aménagement territorial a également été privilégié, mais la répartition géographique des Maisons témoigne de visées différentes : les zones rurales défavorisées pour la Grèce et la Hongrie, les zones d'extension urbaine pour le Portugal. Dans plusieurs pays (Italie, Espagne), ce sont les entreprises, le tissu économique qui sont d'abord concernés ; aux Pays-Bas, en Hongrie les aspects sociaux, l'emploi, l'ouverture des citoyens aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication sont au premier plan.

Dans les divers pays, la solution d'implantation systématique des MSP n'a pas été retenue. Il s'agit bien de privilégier la desserte par de bons services de territoires jusque là mal irrigués par les services publics classiques, de garantir une certaine "équité territoriale", sans rompre toutefois avec le découpage en circonscriptions administratives de base, mais sans en occuper toutes les mailles. Les MSP sont donc un élément dans la recherche de la cohésion socio-économique et territoriale. Un objectif est la qualité de la vie, par des services matériels immédiatement rendus aux citoyens mais aussi par une dimension immatérielle de dialogue et de conseil. Beaucoup d'Etats européens ont pu voir dans les MSP le moyen de grouper les forces, d'établir des synergies, voire de faire des économies budgétaires ; cependant, l'aspect qualitatif, la modernisation du service public vis-à-vis de citoyens isolés, la "relégitimation" de l'action administrative, reste l'essentiel.

En France, la réflexion sur le maintien des services publics en milieu rural a débuté dans les années 1960, mais c'est en 1974 que des essais de services polyvalents sont promus par la Poste. En 1992 sont lancés les "points publics" qui sont officialisés en 1994 (Comité interministériel de développement et d'aménagement rural, Bar-le-Duc, 30/6/94). Il s'agit de pôles polyvalents de regroupement de services. Des "plates-formes de services publics" sont établies en 1993 pour les quartiers urbains mal desservis, dans le cadre du Pacte de relance pour la ville. A visée sociale, ces Points et Plates-formes abritent institutions et organismes comme la Sécurité sociale, les Allocations familiales, l'Agence pour l'Emploi, les ASSEDIC.

Des financements multiples sont mis en œuvre : Fonds pour la réforme de l'Etat, Fonds national d'aménagement et développement du territoire, Fonds structurels FEDER, Leader ; Fonds de la politique de la ville.

La Loi relative aux droits des citoyens dans leurs rapports avec l'administration (12 avril 2000) consacre les Maisons des Services Publics comme lieux où se regroupent les administrations et les autres organismes chargés de mission de service public. Au delà du regroupement physique, l'accueil polyvalent, les permanences sont des réalités majoritaires dans les MSP. Le législateur a prévu des fonctionnements fondés soit sur une Convention soit sur un Groupement d'Intérêt Public (décret du 6 juin 2001).

Présentes en milieu rural et semi-rural ainsi qu'en ville, les MSP se voient complétées depuis 2001 par d'autres formules destinées davantage au monde de l'entreprise comme les Services Contacts du Ministère de l'Economie et des Finances (conseils aux sociétés, fiscalité...) et les Maisons de justice et du droit.

Une étude (DATAR ETD, 2002) a fait le point sur les Maisons des services publics en France. Elle montre que se trouvent privilégiés dans les MSP le champ social (dont la santé, l'aide aux enfants, personnes âgées, handicapés) et le champ de l'appui aux entreprises, à l'emploi, à la formation. D'autres thèmes peuvent apparaître, de manière moins fréquente : loisirs-culture, habitat-logement. Différentes questions sont soulevées : celle de la participation démocratique des citoyens, celle de l'insertion des Maisons dans une dynamique territoriale, dans un Projet d'aménagement, celle d'un fonctionnement éventuel en réseau.

L'expérience des MSP est très intéressante mais paraît poser des problèmes. D'abord, elle a pu apparaître comme une solution pour rationaliser les services et économiser des moyens financiers, voire des emplois de fonctionnaires. En second lieu, elle se justifie par un souci d'équité territoriale, entre ruraux ou entre citoyens ; mais n'y a-t-il pas quelque paradoxe à vouloir garantir l'égal accès des citoyens aux services publics tout en multipliant les expériences pilotes, innovantes, les concours d'idée, et, en conséquence, un maillage inégal ? Sans doute la structuration intercommunale du territoire rural depuis la Loi Chevènement de 1999 va-t-elle permettre une mise en ordre souhaitable. La formule est intéressante mais la carte des implantations montre des disparités considérables entre régions, entre campagnes et villes. Certaines régions rurales défavorisées (Limousin, Auvergne, Sud-Champagne, Pyrénées n'ont que très peu de Maisons des Services Publics tandis que des campagnes plus peuplées et moins isolées en disposent. Par exemple, dans le Cantal (région Auvergne), mise à part une Maison de l'Emploi dans la ville-préfecture, Aurillac, il n'y a que deux MSP rurales : un Point public à Maurs, un Espace public de services à Riom-es-Montagnes ; en revanche, dans les Alpes de Haute-Provence on recense (mai 2003) sept Points publics dans des bourgs ruraux.

Enfin, les Maisons des Services Publics ne résolvent en général pas le problème des personnes non mobiles ; une solution, minoritaire aujourd'hui consiste à en réaliser qui soient itinérantes (bus des services).

Des mesures d'amélioration sont envisagées (CIADT de septembre 2003) pour simplifier le fonctionnement des Maisons des services publics et développer des expériences pilotes dans quatre départements (Charente, Corrèze, Dordogne, Savoie) où les "grands opérateurs de service public" appliqueront une meilleure gouvernance de l'offre.

III. LE RENOUVEAU POSSIBLE DU TERTIAIRE PRIVÉ

A) LA REDISTRIBUTION DES SERVICES PRIVÉS

La refonte de la distribution commerciale : de l'épicerie de village au supermarché à la campagne

La question de l'appareil commercial en milieu rural est d'une importance vitale du point de vue économique, social et relationnel.

Le commerce traditionnel de proximité revêt dans les campagnes des formes variées : boutiques de bourgs, de villages, voire de hameaux, camions-magasins, marchés périodiques. Dans tous les cas, la polyvalence est fréquente, conformément à une tradition de souplesse et d'adaptation. Mais les combinaisons de formes commerciales diverses n'empêchent pas le petit commerce rural de souffrir d'handicaps intrinsèques : le manque de capacités

d'investissement pour se moderniser, la formation souvent limitée des exploitants, leur vieillissement, la difficile transmission de ces entreprises artisanales du fait de rotations faibles des stocks, des rendements modestes ; ils s'ajoutent aux handicaps externes : mutations démographiques, mobilité croissante des clientèles, "zapping commercial", concurrence des pôles à équipements modernes.

Dans ces conditions, on a assisté dans de larges pans des milieux ruraux européens à un déclin du petit commerce, spécialement alimentaire (épiceries, commerces de viandes, boulangeries) et des cafés de villages. Cette dégradation s'est opérée à des rythmes variés. En France c'est surtout après 1980 qu'elle apparaît sensible à travers les Inventaires Communaux et les fichiers des Chambres de Commerce ou ceux de l'INSEE. On voit alors les effectifs des magasins diminuer, les marchés périodiques péricliter, les "tournées" en camion-magasin se raréfier.

Quelques exemples français permettent d'illustrer l'analyse.

En Midi-Pyrénées (Pouzenc 2002) l'évolution des petits centres en milieu rural est marquée par une grande diversité : stabilité, régression, progression, sans qu'il y ait de corrélation étroite avec la démographie : des centres du "rural profond" voient leur commerce progresser, souvent grâce à l'apport des clientèles touristiques et de passage (Luchon, Montréjeau dans les Pyrénées), tandis que des centres du péri-urbain toulousain, en pleine expansion de population, souffrent sur le plan commercial de l'évasion vers les complexes commerciaux de la métropole proche ; d'autres présentent une évolution inverse.

En Poitou-Charentes-Vendée (Soumagne 1996), les bourgs et petites villes ont dans l'ensemble connu un maintien de leur commerce, les baisses notables du petit commerce alimentaire étant compensées par les progrès de commerces spécialisés et de services à caractère commercial. L'implantation des grandes surfaces, selon un processus de "ruralisation du supermarché", sensible dès les années 1980 et qui a abouti à une trame de plus de 400 supermarchés, a reconstitué la force d'attraction des petites villes et des bourgs-centres, les achats courants y restant en grande partie effectués. Ce rôle "locomotive" des grandes surfaces polyvalentes est également joué par les grandes surfaces spécialisées (bricolage, jardinerie). Il procède souvent de la capacité des petits entrepreneurs locaux à bien s'adapter aux souhaits des clientèles rurales, à "coller au terrain", tout en étant intégrés par la filialisation ou les chaînes coopératives dans des centrales d'achat qui évitent des distorsions de prix exagérées vis-à-vis de ceux des villes plus importantes. Néanmoins, il semble que l'on assiste récemment, du fait de la course à l'équipement dans les villes principales, à une pression forte sur les petits centres ; renforcer l'appareil commercial moderne de ces derniers risque d'accélérer la chute des commerces des villages (Préfecture des Deux-Sèvres 2004). Se pose ainsi la question du déséquilibre "en chaîne" de la pyramide commerciale tout entière.

En Loire-Atlantique (Jousseau 1998), le rôle majeur des bourgs-centres est bien démontré. C'est la combinaison d'une série d'équipements publics et privés référents, dont le supermarché est emblématique, qui crée ou maintient la structuration du territoire rural. Un gradient centre-périphérie se relève dans ce département qui est sous l'ombre portée de la métropole régionale de Nantes : homogénéisation commerciale en première couronne, affirmation en deuxième couronne, dévitalisation en troisième couronne. Cette recomposition de l'encadrement marchand des campagnes va de pair avec les changements d'autres sous-secteurs du Tertiaire.

Au *Portugal* (Salgueiro 1996), la diminution des équipements commerciaux traditionnels survient à la fin des années 1980 et au début des années 1990 à mesure que l'offre en grandes surfaces s'amplifie (Salgueiro, 1996, p. 78), mais cette évolution est très inégale selon les sous-secteurs du commerce : le commerce alimentaire est en évolution contrastée selon les régions, les *consellos*, et selon la taille et la fonction des *freguesias*. En fait, seules les alimentations générales (*minimercados*) voient leur présence baisser de manière significative en taux d'équipement des *freguesias*. Les niveaux d'équipement en boulangeries se maintiennent dans les campagnes, ceux des boucheries, poissonneries, pâtisseries progressent.

Les actions publiques

La législation et la réglementation françaises ont été enrichies depuis plus de quinze ans de mesures diverses en faveur du commerce, en particulier rural (Loi du 31 décembre 1989 relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social ; nombreux décrets, arrêtés et circulaires ministérielles en 1995 et 1996). [Commerce et aménagement du territoire, 1997].

Des opérations de confortement dans les bourgs et petites villes ont été encouragées, sur la base du volontariat et selon une logique de projet ("Mille villages" ; "Cœur de Pays").

Les *Aides au dernier commerce* concernent plutôt la trame de base du commerce rural ; elles sont accordées par le Fonds Interministériel de Structuration de l'Artisanat et du Commerce : FISAC). En Maine-et Loire, par exemple, 69 communes ont bénéficié de cette aide (Atlas de l'Anjou 1997, p. 44-45) ; le paradoxe est que la majorité de ces commerces se situent dans des zones en progrès démographique. Les conditions de fonctionnement, les concurrences des supermarchés de bourgs voisins (une centaine de supermarchés dans le département dont plus de la moitié en milieu rural), les difficultés de succession mettent en péril la trame de base. Le résultat est que l'appel à projet n'est pas toujours fructueux dans ces échelons élémentaires, c'est-à-dire que les communes hésitent à s'engager financièrement dans la reprise des bâtiments commerciaux -en y mettant ensuite un gérant- , même avec des subventions.

Les Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) ont concerné jusqu'à présent plus du quart de l'espace français, souvent dans des secteurs en difficulté (démographie générale, tissu productif, reprise des entreprises, par exemple dans des secteurs périphériques (marges des départements ou des régions (Bondue 2000).

Plus récemment, le Ministère chargé du commerce a cherché à doter chaque département d'un Schéma de développement commercial. Ces documents de simple orientation sont destinés à éclairer les Commissions départementales d'équipement commercial qui ont à examiner les demandes d'implantation de surfaces commerciales de plus de 300 m². La procédure d'établissement des Schémas, fruit d'une concertation entre services de l'Etat, élus locaux et représentants du monde du commerce permet d'aboutir à des documents-guides à la fois rétrospectifs et prospectifs et non à des Schémas opérationnels de planification. Souvent, le thème des "grandes surfaces" urbaines est tellement dominant qu'il ne laisse que peu de place pour envisager la sauvegarde active du petit commerce villageois.

La question cruciale des moyens de maintenir une desserte à domicile ainsi que des marchés forains (Madoré et Pineau 2000 ; Nordin 2000) n'est guère abordée.

La médecine libérale et les pharmacies pose d'autres problèmes d'analyse : si les offices, professions et établissements sont du domaine de l'offre privée, ils font l'objet d'une régulation publique. Celle-ci est plus ou moins contraignante selon les Etats d'Europe. Elle se fonde soit sur un maillage territorial équilibré, soit sur des seuils démographiques pour l'ouverture du service, soit sur une simple autorisation administrative d'exercice précédée de déclaration. Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions de l'ampleur des disparités spatiales de répartition.

B) LA NÉCESSITÉ D'UN RENOUVEAU DES AUTRES SERVICES PRIVÉS

Les services bancaires sont d'une grande importance pour tout le tissu d'entreprises et pour les particuliers. Il s'agit évidemment de disposer des équipements (agences, guichets), mais aussi de bénéficier de types de services, en particulier pour les PME (crédit classique, fonds de garantie et de participation, capital pour entreprises émergentes) combinés à de bons services d'assurance.

L'histoire des dernières décennies montre deux phases dans l'établissement de la trame du réseau bancaire rural (Labasse 1974). D'abord une phase de montée progressive en puissance avec multiplication des guichets en zone rurale, dans les bourgs de plus de 1500 habitants en général et, en France, la tenue de permanences, par exemple une demi-journée par semaine, dans des lieux publics (mairie) de villages de taille inférieure, à moins que la desserte se fasse de manière itinérante. La banque (en France principalement le Crédit Agricole, secondairement le Crédit Mutuel et la Banque Populaire) est venue souvent renforcer l'équipement des bourgs-centres aux côtés des services du Trésor Public et des Caisses d'épargne qui proposent parfois aussi des services de type bancaire.

Les changements du réseau bancaire et de caisses d'épargne sont survenus dans une seconde phase. On est passé de la diffusion dans les bourgs à la concentration ; si, tout d'abord, la multiplication des comptes et l'augmentation de la consommation de services bancaires ont permis au réseau de se maintenir, dans un second temps il a été difficile dans les campagnes en régression démographique de conserver tous les points bancaires dans leur intégralité. Deux solutions se sont présentées, qui ont été appliquées : jouer sur les temps d'ouverture en nombre de demi-journées et assurer une desserte ambulante. De plus, la multiplication des guichets automatiques pour les opérations les plus simples a offert une alternative, avec, en particulier le développement des distributeurs de billets apposés aux façades de banques dont l'ouverture des bureaux est limitée.

Exemples en France et au Portugal

En *Loire-Atlantique*, la comparaison des situations à quarante ans d'écart est éloquente (Jousseume p. 46-49). Au début des années soixante l'équipement bancaire se limitait aux villes principales, en 1979, 95 communes étaient dotées d'un guichet, et 114 en 1988. Ainsi, "*La proximité l'emporte sur la centralité*". En fait, en 1963, les chefs-lieux de canton ruraux disposaient déjà de permanences bancaires, mais la libéralisation des créations et l'usage croissant des chèques ont poussé à des implantations démultipliées. Beaucoup de bourgs-centres ont désormais deux à trois guichets bancaires. Si la desserte de proximité est devenue une réalité, le rôle central des petits centres reste actuel par la variété de l'offre et par la présence d'agences "pivots" disposant d'experts financiers qui circulent du bourg-centre où est l'agence principale vers des bourgs plus petits.

Dans le *Maine-et-Loire*, les cartes issues de l'Atlas de l'Anjou et de l'Inventaire Communal de 1998 permettent aussi de distinguer des évolutions. La densification des

années 1960-1980 a été une réalité mais qui a surtout concerné les campagnes densément peuplées du sud-ouest (Choletais) ; au nord-est et au sud-est (Saumurois et Baugeois), la trame est faible, de même qu'au nord-ouest, dans le Segréen, mais dans ce dernier cas des permanences permettent de compléter l'offre. La répartition des distributeurs de billets obéit aux mêmes critères.

Au *Portugal*, les statistiques consultées de l'Inventario Municipal (1992 et 1998) et des annuaires de statistiques régionales montrent pour la région *Norte* une augmentation des niveaux d'équipement. En 1992, 11,1 % des *freguesias* avaient une agence bancaire et 14 % en 1998. Les taux de distributeurs de billets sont passés de 7,3 % à 14,2 % en 1998 ; de même les bureaux de sociétés d'assurances équiperont 19,5 % des *freguesias* contre 15,4 %. Ces montées témoignent de la poursuite des rattrapages effectués dans cette région. Les taux de croissance des entreprises enregistrées du secteur financier ont été plus forts dans les "pays" les plus ruraux (Tamega, Alto Tres Os Montes, Minho, Cavado) que dans les autres.

C) VERS DES ACTIONS PLUS GLOBALES ?

Le remaniement de la trame tertiaire publique, les délocalisations d'établissements publics en milieu rural ne sont pas sans conséquence sur le secteur tertiaire privé, soit par modification de la concurrence (écoles publiques-écoles privées ; hôpitaux publics-cliniques privées), soit par changement dans les partenariats (sous-traitance, etc.).

Les conditions du renouveau : la qualité des transports, l'accès à l'information, aux TIC

Néanmoins, les relations ne se limitent pas à cela. Les collectivités publiques, quel que soit leur niveau, doivent assurer au secteur privé, comme aux individus, de bonnes conditions générales d'infrastructure et d'équipement. Pendant longtemps cela a concerné la voirie routière, condition *sine qua non* du désenclavement, et d'autres services de transport. Aujourd'hui, la circulation virtuelle a pris une grande importance : le maillage téléphonique fixe, la couverture (à régulation publique) en téléphonie mobile, l'accès à la messagerie électronique et à Internet en débit rapide (ADSL) sont considérés comme vitaux. Les enjeux sont d'opérer une mise en place sans "trous dans la maille", via l'extension des fibres optiques en réseaux souterrains, via le réseau "wifi" (*without file*).

Les espaces ruraux péri-urbains semblent pouvoir être facilement desservis. Par contre des retards habituels se notent dans les zones rurales intermédiaires et, a fortiori, dans les zones rurales "profondes" (*document*). Des politiques publiques se mettent en place pour résorber les écarts territoriaux pour les infrastructures des NTIC. Ces politiques se construisent soit à un niveau central, soit à un niveau décentralisé.

En France, même si l'impulsion est centrale (CIADT de septembre 2003), les réalisations bénéficient d'appuis décisifs des Régions et des Départements. Ces derniers ont le souci d'éviter un "fossé technologique" qui serait catastrophique pour les zones rurales et qui mettrait en cause des années d'aménagement rural. La "wifi" est promue de même que les réseaux filaires ADSL mais de nouvelles techniques vont être soutenues (utilisation des réseaux électriques pour transporter des informations ; installations satellites haut débit). Il s'agit bien de "*gagner la bataille des nouvelles technologies*", les NTIC constituant un "*facteur essentiel de compétitivité pour les entreprises*" en particulier de tourisme et de sous-traitance (DATAR 2003, p. 46).

Les dispositifs d'aide:

Les aides nationales, sans être négligeables, apparaissent à la marge des dispositifs d'appui au tertiaire privé. L'additionnalité est la règle commune aujourd'hui en Europe et c'est la perspective d'obtention d'aides communaires qui motive l'émergence de dossiers de développement local

Les aides communautaires

L'Union européenne se préoccupe de longue date du sort des services en milieu rural mais sans que des politiques spécifiques significatives soient mise en œuvre. Les documents de diagnostic sont éloquentes.

Par exemple dans Europe 2000 (1994, pp. 190-194) la Diagonale continentale qui va des Castilles La Manche et Leon au Massif Central français est marquée comme dominée par des zones rurales fragiles dont l'évolution tendancielle apparaît difficile. Le scénario volontariste insiste, pour "*surmonter les écueils de la faible densité démographique*" sur l'organisation des services "*adaptée à la faible densité, notamment grâce à des politiques tarifaires et aux recours aux nouvelles technologie de communication pour accroître l'accès à des "points services" ruraux dotés de tous les nouveaux services avancés*" (p. 194).

Ailleurs (p. 123) il est dit que "*de nombreux emplois nouveaux pourraient être créés dans les services de proximité, les loisirs et la culture, l'amélioration du cadre de vie et la protection de l'environnement*". Une approche multisectorielle est souhaitée. La revitalisation des plus petits centres est déclarée indispensable notamment "*dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, des transports publics*". Les aides publiques sont nécessaires de même que la coopération intercommunale qu'il faudrait intensifier et généraliser. Ceci existe déjà en Belgique, en Allemagne dans chaque Land, aux Pays-Bas, par province, en Italie avec une coopération en zone de montagne.

En règle générale, les petites et très petites entreprises -celles de moins de 20 salariés- sont peu appuyées dans leur développement par l'Union Européenne, soit que leur cas apparaisse marginal, soit que les chefs d'entreprise n'aient pas les moyens et le temps de monter des dossiers. Cette carence a été soulignée dans divers rapports (Bonissol, 2003, p. 21). Ainsi, le commerce, l'artisanat, les professions libérales, les associations participent peu à la quête des fonds structurels et à la dynamique qu'elle entraîne lorsqu'elle est fructueuse.

Néanmoins, selon plusieurs objectifs et avec divers Fonds (dont le Feoga et le Feder), les zones rurales en difficulté sont concernées par des opérations éligibles. Plusieurs Programmes d'initiative communautaire (Intereg, Leader +) sont susceptibles d'affecter l'espace rural.; tous les territoires ruraux sont éligibles à Leader + pour des "*soutiens à des stratégies de développement rural territoriales, intégrées et pilotes s'appuyant sur l'approche ascendante et le partenariat horizontal*" (volet 1 de Leader +). Les efforts sur les NTIC et la société de l'information sont à valoriser car de gros écarts subsistent dans le monde de l'entreprise (76 % des Petites et moyennes entreprises sont connectées à Internet en Suède, 16 % au Portugal) et chez les particuliers. L'Europe, avec l'action E-Europe voudrait promouvoir rapidement l'accès à l'information.

Cependant, les politiques européennes rencontrent des obstacles externes et internes. Chacun connaît les inconvénients classiques des zonages territoriaux des Fonds structurels : effets d'aubaine, effets de frontière, délocalisations. On relève aussi les problèmes d'accès aux aides : lourdeurs bureaucratiques, complexité de montage, lenteur des traitements, retards de versement des sommes. Enfin, les modifications attendues après 2006 du fait

de l'intégration de nouveaux membres en 2004, inquiètent les responsables des pays occidentaux du continent.

Conclusion

Finalement, un enjeu majeur est bien d'insérer les services dans des dispositifs plus globaux d'aménagement des territoires ruraux. Comme d'autres milieux, les campagnes fonctionnent en système socio-économique. Ces systèmes territoriaux ne sont pas clos mais ouverts sur les bassins de vie et d'emploi voisins et sur des pôles urbains plus ou moins lointains, du pôle local au pôle global. Ils sont aujourd'hui touchés de plein fouet, soit par l'explosion péri-urbaine qui en submerge l'identité, soit par une déstabilisation et une marginalisation croissantes vis-à-vis des zones métropolitaines. A l'agriculture en crise, à la désindustrialisation et à leurs conséquences démographiques, les remèdes classiques ne répondent plus vraiment : le tourisme et la pluri-activité ne peuvent se développer partout ; les fonds manquent pour enrayer la dégradation des services dans les zones de basse densité. Aussi, l'innovation technologique, les nouvelles formes de désenclavement sont susceptibles de contribuer à attirer des activités nouvelles, délocalisables, secondaires et tertiaires. Cela suppose que le tissu local réceptif soit apte par une politique multicritères -globale- à faire valoir des avantages intrinsèques, ceux de l'espace naturel et de la qualité de la vie, d'un foncier moins cher, de services non surchargés et efficaces. Le tertiaire d'encadrement est un fondement d'un tertiaire économique sans contrainte spatiale et donc éventuellement délocalisable dans l'espace rural.

Références bibliographiques

- BONDUE J.-P. in SOUMAGNE 2002.- Originalité ou banalisation des actions de revitalisation commerciale dans les espaces ruraux fragiles. Pp. 165-178
- BONISSOL C., 2003.- *Les fonds structurels comme outils d'aménagement du territoire*. Avis et Rapports du Conseil Economique et Social. Ed. Journaux Officiels, n° 2003-14, 182 p.
- Commission Européenne, 1994.- *Europe 2000+ Coopération pour l'aménagement du territoire européen*. Politiques régionales de la Communauté Européenne, 247 p.
- Commission Européenne, 1998.- *Situation et perspectives. Evolutions du monde rural. PAC 2000*. Documents de Travail, Direction Générale de l'Agriculture, 123 p.
- Commission Européenne, 2004.- *Un nouveau partenariat pour la cohésion. Convergence, compétitivité, coopération. Troisième rapport sur la cohésion économique et sociale*. Février, 206 p.
- CROIX N. [Direction], 2000.- *Des campagnes vivantes : un modèle pour l'Europe*. Mélanges en hommage au professeur Jean Renard. Nantes, CESTAN IGARUN, 696 p.
- DATAR EUROPA, 2003.- *Etude sur les Maisons des Services Publics en Europe* (hors la France). Rapport d'étude.
- DATAR ETD, 2002.- *Enquête sur les maisons des services publics*. Rapport d'étude
- DATAR, 2003.- *Quelle France rurale pour 2020 ? Contribution à une nouvelle politique du développement rural durable*. La Documentation Française, 64 p.
- DESSE R.-P. [Direction], 1997.- *Les nouveaux acteurs du commerce et leurs stratégies spatiales*. Actes du colloque de Brest. Université de Bretagne Occidentale. 353 p.
- DIRY J.-P. in CROIX 2000.- Les campagnes vivantes, essai de définition pp. 23-30 ("Comme en ville, c'est surtout le secteur tertiaire qui apparaît créateur d'emplois" p 29)

- HUMEAU J.-B. et LUCAS C. [Don], 1997.- *Atlas de l'Anjou 1997*. Comité d'Expansion économique de Maine-et-Loire et Laboratoire de géographie de l'université d'Angers. Le Polygraphe éd., 103 p.
- Instituto Nacional de Estatística, Direção Regional do Norte, 1999.- *Estatísticas & Estudos Regionais*, Revista n° 21, Sept-dez, 41 p. A dotação de bens e serviços e a estrutura territorial da região Norte. Dinâmica de evolução da rede de equipamentos na região Norte. O caso dos bens e serviços.
- JOUSSEAUME V. 1998.- *L'ombre d'une métropole. Les bourgs-centres en Loire-Atlantique*. Presses Universitaires de Rennes. Coll. Espace et territoire, 209 p., 53 fig.
- LABASSE J. 1974 - *L'espace financier*. Paris, Colin, coll. U.
- MADORÉ F. et PINEAU L. in SOUMAGNE 2000., Le rôle de la vente itinérante dans l'organisation commerciale des espaces ruraux ; l'exemple de la Gâtine poitevine pp. 294-306
- POUZENC M. in SOUMAGNE 2002, L'expansion de la grande distribution alimentaire : une fragilisation des espaces ruraux ? Etude de cas en Midi-Pyrénées. Pp. 153-164.
- Préfecture des Deux-Sèvres, 2004.- *Le Schéma de Développement Commercial des Deux-Sèvres*. Rapport interne de l'Observatoire Départemental d'Équipement Commercial, 57 p.
- RODRIGUEZ GONZALEZ R. in SOUMAGNE 2000. Petites villes et diversification économique dans les zones rurales galiciennes, pp. 307-320 (Tertiarisation des petites villes rurales)
- RODRIGUEZ GONZALEZ R. in CROIX 2000.- Les petites villes de Galice comme centres de services de l'espace rural pp. 583-588
- SALGUEIRO. T. Barata, 1996.- *Do Comércio à Distribuição*. Roteiro de uma mudança. Oeiras, Celta Editora, 268 p.
- SOUMAGNE J. , 1996.- *Géographie du commerce de détail dans le Centre-Ouest de la France*. Poitiers, J. Soumagne éd, 718 p.
- SOUMAGNE J. [Direction], 2000.- *Les nouveaux espaces ruraux de l'Europe atlantique*. Hommage au Professeur Roger Béteille. Maison des Sciences de l'Homme et de la Société, Univ. Poitiers, ITEEM ICOTEM, 479 p.
- SOUMAGNE J. [Direction], 2002.- *Commerce et espaces fragiles. Essais sur la revitalisation du commerce en milieu urbain et rural*. Actes du colloque d'Angers. Collection Commerce et Société. CNRS, 200 p.